

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 D 00310 Numéro SIREN : 512 898 503 Nom ou dénomination : SELARL ORTHO DU VENTOUX

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 6257

SELARL ORTHO DU VENTOUX

SELARL au capital de 630 000,00 euros
Siège social : 92 Avenue Jean Jaurès 84200 CARPENTRAS
RCS n°512.898.503- RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 06/06/2023
à 14h00
au siège social

La soussignée Melle SAMADET Virginie, associée unique, de la société SELARL ORTHO DU VENTOUX, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 630 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Melle SAMADET Virginie, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables
- Le texte des décisions soumises à l'assemblée.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération de la Gérance

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022

L'associée unique, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 229 161,76 Euros.

L'associée unique indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 80 083,00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associée unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



18

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 229 161,76 Euros formant un résultat affectable de 229 161,76 Euros, l'associée unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 166 161,76 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 63 000,00 Euros brut, soit 126,00 Euros par Parts sociales.

Ce dividende a été payé au siège social le 13/05/2023 ;

Les dividendes éligibles à l'abattement de 40% s'élèvent à : 63 000 Euros ;

Les droits bruts de l'associée avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- L'associée unique : 63 000,00 Euros bruts, éligibles aux prélèvements sociaux de 17.2%.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'associée unique : 44 100,00 Euros (déduction faite de 18 900.00 € de prélèvements sociaux 17.2%).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : 70 000,00 €
- Clôture au 31/12/2020 : 70 000,00 €
- Clôture au 31/12/2019 : 70 000,00 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associée unique approuve la rémunération nette de la Gérance de 65 460,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour la gérante, une rémunération nette de 65 460,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associée unique, liées à la fonction de la Gérance.

La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

La gérante a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

Fait à CARPENTRAS,
Le 06/06/2023.

Signature de l'associée unique, Melle SAMADET Virginie :



Vf

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		ORTHO DU VENTOUX		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		92 Avenue Jean Jaurès		84200 CARPENTRAS				
SIRET		51289850300028						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				31122022				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	120 000	012		120 000
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	7 709	030	6 080	1 629
	Immobilisations financières * (1)			040	21 750	042		21 750
	Total I (5)			044	149 459	048	6 080	143 379
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	103 388	070		103 388
			Autres* (3)	072	92 692	074		92 692
	Valeurs mobilières de placement			080	503 916	082		503 916
	Disponibilités			084	460 588	086		460 588
	Charges constatées d'avance*			092	3 534	094		3 534
	Total II			096	1 164 118	098		1 164 118
	Total général (I + II)			110	1 313 577	112	6 080	1 307 497
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		630 000		
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		70 000		
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132		338 533	
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136		229 162		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		1 267 695		
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES	(4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
		Fournisseurs et comptes rattachés*		166		6 098		
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	19 879	)	172		33 705
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		39 802			
Total général (I + II + III)				180		1 307 497		
RENVU	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"Certifié Conforme"

Signature:

Certifié conforme 